

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**  
**À tous les médias**

**QUI PRÉLÈVE L'EAU DU QUÉBEC ? (3<sup>e</sup> DE 3)**  
**L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : PREMIÈRE RÉGION À IDENTIFIER SES GRANDS PRÉLEVEURS D'EAU**

**Amos, le 16 septembre 2019**

L'Abitibi-Témiscamingue est aujourd'hui la seule région du Québec en état d'identifier ses grands préleveurs d'eau, de déterminer leurs emplacements et de savoir combien d'eau ils prélèvent individuellement et collectivement. Ces informations, compilées depuis maintenant dix ans en vertu du *règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* (Q-2, r.14) pourront enfin servir dans la gestion et l'aménagement du territoire afin de garantir une meilleure prise en compte de l'eau dans la gestion intégrée du territoire.

Après une démarche de longue haleine, la SESAT peut enfin clore la demande d'accès à l'information qu'elle a initiée en novembre 2014. Cette première démarche d'accès à l'information aura également pour effet de faciliter les demandes équivalentes dans les autres régions administratives du Québec et facilitera la mise à jour de l'information en Abitibi-Témiscamingue au fil des éditions subséquentes du registre régional.

Tous les grands préleveurs d'eau municipaux et privés inscrits au registre régional de 2013 ont autorisé le MELCC à divulguer les informations qu'elles lui avaient transmises en application du Q-2, r.14. La SESAT note au passage qu'un seul des préleveurs inscrits au registre régional de 2013 a refusé d'autoriser le MELCC à divulguer les informations relatives à ses prélèvements : la pépinière gouvernementale de Trécesson. Il semble qu'une entente de diffusion d'information interministérielle n'ait pas été possible entre le MFFP et le MELCC. C'est le seul cas où la SESAT a dû procéder à une demande d'accès à l'information directement au tiers concerné afin d'obtenir les données sollicitées.

À l'échelle régionale nous notons également l'absence de plusieurs préleveurs publics d'importance, ce qui laisse présumer que certains préleveurs privés auraient également pu être omis. Seulement parmi les municipalités opérant un réseau d'aqueduc desservant plus de 500 personnes, on constate que la Ville de Malartic ainsi que les municipalités de Barraute, Landrienne, Dupuy, Palmarolle et Lorrainville ne figurent pas au registre régional de 2013. La SESAT est préoccupée de constater l'application incomplète du Q-2, r.14, surtout considérant que le registre obtenu constituait la quatrième édition annuelle depuis l'entrée en vigueur du règlement.

Ces réserves étant soulignées, nous transmettons aujourd'hui le registre des grands préleveurs d'eau 2013 de l'Abitibi-Témiscamingue aux principaux gestionnaires de l'eau de la région ainsi

qu'à nos partenaires. Le registre intégral, tel qu'il nous a été remis par le MELCC le 24 avril 2019 (avec l'ajout subséquent des débits de prélèvement de la pépinière gouvernementale de Trécesson, transmis par le MFFP le 9 janvier 2019) ainsi que la géodatabase créée par la SESAT sont aujourd'hui en ligne sur les sites Internet de la SESAT, de l'OBVAJ et de l'OBVT. Ces deux OBV partenaires ont d'ailleurs offert de collaborer à cette importante démarche de transfert d'information et logeront aujourd'hui, de concert avec la SESAT, une nouvelle demande au MELCC afin d'obtenir l'édition 2018 du registre régional des premiers préleveurs d'eau.

Tant que le gouvernement du Québec n'aura pas pleinement assumé le statut de « chose commune » de l'eau jusque dans les derniers recoins du cadre légal, il continuera de recevoir ce type de demande des quatre coins du Québec. Paradoxalement, si la démarche de la SESAT n'a pas fait jurisprudence, c'est avant tout en raison du leadership des entreprises et des municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue. Mais un jour ou l'autre, un tribunal aura à trancher cette question. D'ici là, la SESAT continue à espérer qu'un geste politique fort vienne enfin abattre cet archaïque obstacle à la pleine prise en compte de l'eau en gestion intégrée du territoire.

- 30 -

Source :           Olivier Pitre  
                      Directeur  
                      819-732-8809 poste 8239

Pour entrevue : Serge Bastien  
                      Président  
                      819-444-9764